



COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUES CGT

CAPL N° 2 du 06/11/2018

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Représentants de l'administration:

MM. JOUVE, PAILLET, ORLIANGES et Mmes LAFRAGETTE, GIGUET.

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : Mme MORBIDUCCI (T), Mme FRIAA (T), Mme LASSERRE (S)

Solidaires Finances Publiques : Mme ANGLADE (T), M. LAROUSSINIE (T),

Mme VIEYRES (S), Mme EMONIN (S)

FO: Mme BOURGADE (T)

Mme JBIRANE et Mme BOURGADE assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme FRIAA lit la **déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après)** et M. LAROUSSINIE lit celle de Solidaires.

M.JOUVE concède lui aussi que les potentialités se réduisent depuis plusieurs années dans les petits départements comme le Cantal.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 16 juin 2018.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B au titre de l'année 2019.

M.JOUVE informe que pour notre département une seule potentialité est proposée pour cette année.

Mme GIGUET rappelle les changements de conditions à remplir pour postuler de C en B : dématérialisation du dépôt des candidatures dans SIRHIUS et introduction de l'avis du supérieur hiérarchique direct.

Deux postulants ont participé à la réunion annuelle d'information proposée le 27 septembre 2018.

Six agents postulent cette année :

Un agent a été classé « excellent »,

Trois agents ont été classés « très bon »,

Deux agents ont été classés « à revoir ».

Après débat avec les organisations syndicales, et bien qu'une seule potentialité soit prévue pour le Cantal, M.JOUVE propose d'ajouter un deuxième candidat tout en précisant que cela ne vaut pas engagement pour le futur.

Le Président de séance soumet au vote le classement des agents par catégorie :

Agents classés « excellent » : M. ORANGE (Trésorerie Aurillac) et M. GRIFFAULT (SIP d'Aurillac)

Pour : Administration 5

Parité syndicale :

Pour : 1 FO

Contre:2 Solidaires

Ne prennent pas part au vote (NPPV) : 2 CGT .

Agents classés « très bon »

Pour : Administration 5

Parité syndicale :

Contre:3 (2 Solidaires + 1 FO)

Ne prennent pas part au vote (NPPV) : 2 CGT .

Agents classés « à revoir »

Pour : 5 (Administration),

Parité syndicale :

Contre:3 (2 Solidaires + 1 FO)

NPPV : 2 (CGT).

Conformément à la position de la CGT sur les listes d'aptitude, considérant qu'ils n'ont pas à juger des qualités professionnelles de leurs collègues, les élus CGT ne participent pas au vote.

Les agents classés « excellent » seront éventuellement promus suite à la CAP nationale.

En effet les projets de listes des directions locales n'impliquent pas nécessairement une promotion sur la liste arrêtée par la DG après avis de la CAP nationale.

Toutefois, dans l'attente de la tenue de cette CAPN, ils doivent élaborer une fiche de mutation « à titre conservatoire » au mouvement général national de catégorie B (demande à déposer en janvier 2019).

Attention, il s'agit d'une demande de première affectation. La liste de vœux doit être suffisamment exhaustive et étendue pour ne pas compromettre ses chances de retour et éviter une affectation d'office.

Pour plus de précisions les candidats classés « excellent » pourront contacter Laurent VEYLET, notre correspondant local « mutations nationales ».

En l'absence d'autre question la séance est levée à 10 h

Les élus CGT Finances Publiques Isabelle Morbiducci, Sylvie Friaa et Claire Lasserre



CAPL de la liste d'aptitude de C en B du 6 novembre 2018

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Lors de cette CAPL concernant la liste d'aptitude de C en B, les élus CGT Finances Publiques tiennent à rappeler que leur position en matière de promotion n'a pas changé.

Les élus CGT Finances Publiques comprennent les motivations de leurs collègues qui cherchent à bénéficier d'une évolution professionnelle par cette procédure, puisqu'elle existe, mais ils privilégient le recrutement par voie de concours interne, externe et d'examen professionnel, garants d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale au sein de l'administration.

Néanmoins, ils déplorent que le nombre de promus régresse d'années en années, pénalisant les agents et les petits départements comme le Cantal, au titre de l'année 2019 une potentialité pour la liste d'aptitude de C en B et aucune potentialité pour la liste de B en A depuis plusieurs années.

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, les élus CGT Finances Publiques refusent de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite entre les agents.

Les représentants syndicaux ne sont pas des jurys, cette responsabilité reste du ressort de l'Administration.

Notre rôle syndical consiste en la défense des mêmes droits et garanties pour tous les agents.

Les élus CGT Finances Publiques assistent à cette commission en observateurs vigilants dans l'intérêt de tous les agents, mais ne participeront pas à l'élaboration d'un quelconque classement.

Ce classement à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus..

